



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :

M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :

M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.

1

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

DELIBERATION N° 082-2026

8.8

TOURISME – RANDONNEE

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET DE - TOPOCARTE DU GR® DE PAYS « TOUR DE LA RANCE »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que :

- le GR® de Pays « Tour de la Rance » constitue un itinéraire structurant de 97 km participant à la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire ;
- ce projet s'inscrit dans les politiques publiques locales en faveur du développement des mobilités douces, du tourisme durable et de l'attractivité territoriale ;
- cet itinéraire favorise également les retombées économiques locales, notamment pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration ;
- sa bonne accessibilité par les transports en commun (train et bus) répond aux enjeux de transition écologique ;



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- le projet de réalisation d'une Topocarte, porté par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée), constitue un outil stratégique de promotion à l'échelle nationale ;
- cette Topocarte, dont la parution est prévue au printemps 2027 avec un tirage de 2 500 exemplaires, permettra de renforcer la visibilité du GR® de Pays « Tour de la Rance » auprès d'un large public, notamment les jeunes pratiquants ;
- le coût global du projet s'élève à 12 000 €, dont 8 000 € restent à financer par les collectivités partenaires ;
- en contrepartie de leur participation, 800 exemplaires seront répartis entre les collectivités partenaires selon des critères d'équité tenant compte du linéaire et de la population ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

1. **APPROUVE** le principe de participation de la commune au financement de la Topocarte du GR® de Pays « Tour de la Rance » ;
2. **ATTRIBUE** une participation financière d'un montant de 500 € au profit de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation, notamment toute convention afférente ;
4. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la commune.

2

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 25 septembre 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO